

**LETTRE D'ENTENTE**  
ENTRE  
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (l'employeur)  
- et -  
L'ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (l'APUO)  
**Données des évaluations faites par les étudiantes et les étudiants**

---

ATTENDU QU'a été signée le 8 juin 2018 une lettre d'entente indiquant que les parties avaient convenu d'utiliser les données des évaluations faites par les étudiantes et les étudiants sur une période de trois ans pour formuler des recommandations et prendre des décisions concernant la carrière de membres;

ATTENDU QUE la convention collective prévoit que lorsqu'une évaluation formelle de l'enseignement d'une professeure syndiquée ou d'un professeur syndiqué est nécessaire en vue d'un renouvellement de contrat, d'une promotion, de la permanence, ou de l'imposition de mesures disciplinaires en raison d'un rendement insuffisant, cette évaluation est entreprise conformément aux dispositions de l'article 24, et ce, avant que la doyenne ou le doyen ne sollicite l'ensemble des recommandations du CPED, de la directrice ou du directeur et du CPEF relativement à la demande ou au problème à l'étude;

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

- 1) Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 avril 2022 :
  - a. L'employeur produira des rapports A (visés à l'alinéa 24.3.2.1(a) de la convention collective) pour les membres, mais seuls les membres recevront une copie de leurs rapports A;
  - b. Il est entendu que toutes les réponses seront incluses dans la production du sommaire, ainsi que les moyennes de la faculté;
  - c. Les membres recevront un rapport présentant les résultats des réponses des étudiantes et des étudiants à toutes les questions du questionnaire, ainsi que leurs commentaires (le « rapport P »).
- 2) L'Université peut utiliser les rapports A conformément à l'article 24 de la convention collective à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022, et jusqu'à la fin de la convention collective entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021.
- 3) Les parties se rencontreront au mois de mai de chaque année universitaire, pour la durée de la convention collective, afin de déterminer si des problèmes découlent du recours aux données des évaluations faites par les étudiantes et les étudiants pour formuler des recommandations et prendre des décisions concernant la carrière de membres.

**LETTRE D'ENTENTE**  
ENTRE  
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA  
(l'employeur)  
- et -  
L'ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA  
(l'Association)  
Objet : Évaluation de l'enseignement

---

**ATTENDU QUE** les parties reconnaissent que la convention collective de l'APUO impose que l'enseignement des membres soit évalué;

**ATTENDU QUE** les parties reconnaissent que, selon la sous-section 23.1.1.3, le consentement de l'Association doit être obtenu avant que les résultats des évaluations découlant de tout nouvel instrument d'évaluation puissent être utilisés par l'employeur quant à la gestion du dossier des membres, à l'évaluation de leur rendement ou à la progression de leur carrière;

**PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :**

1. Les parties conviennent de créer, dans les trois mois qui suivent la ratification de la convention collective entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021, un groupe de travail mixte formé de trois (3) personnes représentant la direction, que nomme l'employeur, et de trois (3) personnes représentant l'APUO, que nomme l'APUO. Chacune des parties avise l'autre par écrit des personnes qu'elle nomme avant la première réunion.
2. Les parties conviennent de rédiger le mandat du groupe de travail mixte et de l'achever au plus tard deux semaines avant la première réunion du comité. Le mandat doit comporter la portée, l'objectif, les éléments et l'utilisation d'un dossier d'enseignement.
3. Le groupe de travail mixte présentera aux deux parties une mise à jour de ses travaux au plus tard un (1) an après le début de ceux-ci.
4. Le groupe de travail mixte présentera aux deux parties un rapport final contenant ses conclusions et recommandations au plus tard deux (2) ans après le début de ses travaux.

SIGNÉE à Ottawa le 25 juin 2021.

---

Jules Carrière  
UNIVERSITÉ D'OTTAWA  
Négociateur en chef

---

Dalie Giroux  
APUO  
Négociatrice en chef